Championnat Ligue 2025 BFC/LKGE J1 VESOUL Kart BFC GRAND EST

DOCUMENT N° 5

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.: 251 PILOTE: CIRELLI Alessia

Concerne la partie de la compétition Senior - Chrono Concerns the part of the competition :

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Disqualification de la manche

MOTIF / REASON:

Il a été constaté par un Commissaire technique que le Pilote/Concurrent mentionné ci-dessus n'était pas en conformité de poids pendant les essais chrono, manche qualificative ou phase finale. Ceci constitue une infraction à l'Art. 37 de l'Annexe sportive FFSA. Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu les Pilotes et les concurrents concernés, la Commission Sportive impose cette pénalité conformément aux Art. 12.4.1 m du Code CIIV.FIA et Art. 37 de l'Annexe sportive FFSA.

Il est rappelé au Concurrent qu'il dispose d'un droit d'Appel conformément à l'article 15 du Code CIK-FIA.

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 22/03/2025

Heure / Time: 14:54

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

PERRONNET Cathy (BFC)

Membres du Collège / Members of the Panel:

CLAUDE Patrick (BFC)

TELIER Mickael

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° Certify that I have been notified of document No.

5

des Commissaires Sportifs de la Compétition by the Stewards of the Competition.

Date: Heure / Time: Signature: